

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PLATEFORME GENOMEAST

1 Définitions

- 1.1 « La Plateforme » désigne la Plateforme GenomEast du GIE CERBM, 1 rue Laurent Fries, 67404 Illkirch CEDEX, France.
- 1.2 « Le Bénéficiaire » désigne le chef de projet scientifique qui reçoit les prestations.
- 1.3 « Les prestations » désigne le traitement des échantillons d'ARN, d'ADN, de cellules ou de tissus, depuis le contrôle qualité des échantillons de départ jusqu'à la livraison des données brutes, à l'aide des technologies de séquençage haut débit, d'analyse sur cellules uniques, ou de profilage transcriptomique spatial. Toute analyse de données additionnelle, requérant une expertise mathématique ou bio-informatique, est effectuée par la Plateforme sous la forme de collaborations scientifiques hors prestation.

2 Termes du contrat

- 2.1 Après soumission d'un projet, la Plateforme établit un devis au nom du Bénéficiaire décrivant les prestations demandées et leur tarif.
- 2.2 Le Bénéficiaire doit retourner le devis contresigné accompagné d'un bon de commande définitif, établi en son nom par son service administratif, et adressé au CERBM GIE, 1 rue Laurent Fries, 67404 Illkirch CEDEX, France.
- 2.3 Les projets ne seront traités qu'**APRÈS RÉCEPTION DU BON DE COMMANDE** et du **DEVIS CONTRESIGNÉ**.
- 2.4 La date de début de projet et son délai approximatif de réalisation seront communiqués au Bénéficiaire après validation des échantillons. La Plateforme se réserve le droit de refuser tout échantillon pour des raisons de qualité.
- 2.5 Le délai de paiement est de 45 jours net date de facture. Conformément à la Directive européenne n°2011/7/EU, en cas de retard de paiement, seront exigibles, une indemnité calculée sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

3 Prestations

- 3.1 En tant que prestataire de service, la Plateforme ne peut utiliser les produits Illumina, MGI, 10X Genomics et NanoString qu'à des fins expérimentales et dans le cadre de collaborations scientifiques.
- 3.2 Le Bénéficiaire doit s'assurer que son utilisation des produits Illumina, MGI, 10X Genomics et NanoString ne viole aucun brevet, marque déposée, propriété intellectuelle et copyright.
- 3.3 La Plateforme s'engage à utiliser les produits et l'instrumentation Illumina, MGI, 10X Genomics et NanoString selon les recommandations de ces fournisseurs.

4 Confidentialité et propriété intellectuelle

- 4.1 Tous les résultats scientifiques et les données obtenus par le Bénéficiaire à partir des prestations réalisées par la Plateforme seront la propriété du Bénéficiaire. Les connaissances techniques et/ou scientifiques mises en œuvre par la Plateforme pour la réalisation des prestations restent la propriété de la Plateforme ; en conséquence, toute amélioration demeurera également la propriété de la Plateforme. La Plateforme se réserve le droit d'utiliser toutes informations techniques et/ou scientifiques générées dans le cadre de la réalisation des prestations sous réserve que ces dernières ne revendiquent pas ou ne soient pas fondées sur les résultats scientifiques ou les données du Bénéficiaire.
- 4.2 La Plateforme s'engage à garder confidentielles toutes les données expérimentales du Bénéficiaire et à ne pas les communiquer à un tiers sans accord écrit préalable (e-mail inclus).
- 4.3 En accord avec l'usage scientifique, la contribution des agents de la Plateforme sera mentionnée expressément dans toute intervention orale ou écrite relative aux résultats utilisant le matériel ou les données produites par la Plateforme, soit par remerciements, soit en tant que co-auteurs si la contribution est substantielle.
- 4.4 Afin de pouvoir nous justifier auprès de nos financeurs publics, il est demandé au Bénéficiaire de mentionner dans chaque publication, l'appartenance de la Plateforme au programme « France Génomique ». Nous proposons la formulation suivante: « *Sequencing was performed by the GenomEast platform, a member of the "France Génomique" consortium (ANR-10-INBS-0009)* ».
- 4.5 Le Bénéficiaire informera la Plateforme des publications dans lesquelles sont utilisées les données provenant des expériences réalisées par celle-ci.

5 Responsabilités

- 5.1 Le Bénéficiaire garantit qu'il a obtenu tous les droits et accords nécessaires (éthique, consentements des patients, etc.) pour le transfert des échantillons biologiques sur la Plateforme et leur traitement par la Plateforme.
- 5.2 La Plateforme effectue des contrôles qualité sur les échantillons tout au long du projet. Si pour un échantillon donné, ces contrôles qualité ne satisfont pas nos critères d'acceptabilité, la Plateforme en informera le Bénéficiaire, qui pourra décider de remplacer l'échantillon ou de poursuivre le projet malgré tout. Dans ce cas-là, la Plateforme déclinera toute responsabilité par rapport à la qualité des résultats.
- 5.3 La Plateforme ne pourra être tenue responsable si les résultats d'un ou de plusieurs échantillons ne sont pas interpré-

tables en raison d'un produit défectueux ou d'un dysfonctionnement des instruments Illumina, MGI, 10X Genomics ou NanoString. En cas de problème, la Plateforme contactera la compagnie concernée qui décidera si les produits inutilisables seront remplacés ou non.

- 5.4 La Plateforme garantit la qualité technique des prestations mais ne peut en aucun cas être tenue responsable de la valeur scientifique des résultats issus de ces prestations.
- 5.5 La Plateforme s'engage à maintenir et préserver l'intégrité des échantillons biologiques transmis par le Bénéficiaire tout au long du projet.
- 5.6 La Plateforme ne pourra être tenue responsable pour toute perte de données après leur livraison au Bénéficiaire. Compte tenu de la taille importante des fichiers informatiques de données, la Plateforme ne peut en maintenir des copies sur son serveur à long terme. La Plateforme s'engage à mettre ses meilleurs efforts pour assurer leur conservation pour une durée limitée de 6 mois après leur livraison au Bénéficiaire. Passé ce délai, si le Bénéficiaire demande des analyses complémentaires sur ses données, il pourra lui être demandé de retransmettre les données brutes à la Plateforme.
- 5.7 La Plateforme détruira au bout de 6 mois après la fin du projet (hors collaboration) les reliquats d'échantillon et les librairies, sauf **SAUF CONTRE-ORDRE ÉCRIT** du bénéficiaire.

6 Gestion des données personnelles

- 6.1 La Plateforme collecte et traite les données personnelles du Bénéficiaire dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, et conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.
- 6.2 La Plateforme ne collecte que les données personnelles du Bénéficiaire nécessaires au traitement de sa demande : ses coordonnées professionnelles et l'objet de sa demande.

6.3 Les données personnelles du Bénéficiaire sont archivées sous format informatique sur un serveur local sécurisé et à accès restreint.

6.4 Le Bénéficiaire peut à tout moment modifier ou supprimer lui-même ses données personnelles en se rendant sur le profil utilisateur de l'interface web de gestion de projet de la Plateforme (<https://ngs-lims.igbmc.fr>) ou en contactant son administrateur (matthieu.jung@igbmc.fr).

6.5 Les données personnelles du Bénéficiaire sont partagées en interne avec le service financier du GIE CERBM pour l'édition des devis et des factures. De plus, en tant que partenaire officiel du programme national « France Génomique », financé par les Investissements d'Avenir, la Plateforme doit rendre compte de son activité de séquençage haut débit auprès de cette infrastructure. À ce titre et **SAUF CONTRE-ORDRE ÉCRIT** du bénéficiaire, les coordonnées professionnelles et administratives du Bénéficiaire, l'objet du projet ainsi que la nature de la prestation demandée (le nombre d'échantillons et le type d'application de séquençage) seront enregistrés sur l'intranet de l'infrastructure « France Génomique » à des fins de bonne gestion de cette infrastructure (www.france-genomique.org) ; ces données seront accessibles par les administrateurs et la direction de « France Génomique ».

6.6 La Plateforme supprimera les données personnelles enregistrées sur son serveur local après 10 ans d'inactivité du profil utilisateur associé à l'interface web de gestion de projet (<https://ngs-lims.igbmc.fr>).

7 Litiges

Si des différends surviennent entre la Plateforme et le Bénéficiaire quant à l'exécution des prestations qui ne peuvent pas être réglés à l'amiable, la juridiction compétente sera le tribunal administratif de Strasbourg.

Christelle THIBAUT-CARPENTIER
Responsable opérationnelle
Plateforme GenomEast